



## DECLARATION CTSD 23/06/2017

Nous sommes réunis pour boucler la préparation de la rentrée 2017. Or les annonces ministérielles tombent les unes après les autres et les équipes des écoles et des établissements du second degré sont dans le doute sur ce qu'il faudra réellement faire et dans quelles conditions elles travailleront, ce qui est proprement inacceptable.

Ah si, nous savons qu'il faudra accueillir les nouveaux arrivants en musique : est-ce une consigne ministérielle sérieuse ? Nous ne doutons pas que les parents d'élèves soient parfaitement rassurés par cette mesure.

Les enseignants en sont plutôt à se demander avec quels horaires ils travailleront, avec quels moyens, avec combien d'élèves par classe et quand ils auront ces informations.

En attendant, la FSU condamne la disparition des PDMQDC dans les écoles de REP+. Si les effectifs réduits dans les classes de CP peuvent être une mesure pédagogiquement intéressante, il aurait été intelligent d'abonder les départements en moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Afin entre autres de ne pas dégrader les conditions d'enseignement dans les autres niveaux des écoles concernées. Aujourd'hui, nous sommes contraints de nous contenter de la souplesse d'organisation que vous avez annoncée aux équipes.

En outre, avant de faire disparaître les PDMQDC, il aurait été intelligent d'en évaluer l'impact, les bénéfices et les carences.

Pour le second degré, cette année a été éprouvante pour l'ensemble des personnels (nouveaux programmes sur l'ensemble des classes de collège, mise en place de la réforme et ses dispositifs d'évaluation). Nous sommes satisfaits de l'arrêté qui entérine l'assouplissement de la réforme du collège de la ministre Vallaud-Belkacem. Les équipes éducatives ont accueilli plutôt favorablement cette annonce, en particulier l'aménagement de la mise en place des EPI. Cependant, l'absence de cadrage national augmente la mise en concurrence des matières et des établissements. Concernant les bilangues, classes euros, langues anciennes, malgré les effets d'annonce, aucune dotation spécifique supplémentaire n'a été accordée, ce qui accentue les tensions au sein des équipes et rend illusoire le retour de ces enseignements à court et à moyen terme dans de bonnes conditions.

La mise en place des oraux du DNB s'est faite de manière inégale dans le département : collègues convoqués sur des demies-journées où ils n'ont pas cours sans ordre de mission, sans rémunération et sans consigne nationale (grilles d'évaluation créées dans chaque établissement). Dans ces conditions, comment peut-on encore parler d'examen national, est-ce que le DNB acquis dans tel établissement a la même valeur que celui acquis dans un autre ?

La validation des cycles 3 et 4 a entraîné des réunions supplémentaires pour les collègues. Sans cadrage national, les équipes se sont retrouvées à débattre longuement avec l'impression d'une certaine vacuité de l'exercice. Est-ce que cette validation offre une réelle lisibilité pour les familles ?

Nous regrettons également les effectifs très chargés en seconde dans le département. Certes la moyenne départementale est de 35 élèves par classe. Mais nous notons des disparités avec 37,7 élèves en moyenne à Camille Claudel ou encore 35,6 à Marie de Champagne. Il est regrettable que la norme au lycée soit désormais de 35 ou 36 élèves par classe, ce qui rend les conditions de travail compliquées.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le désengagement de la région Grand Est. En matière de sorties et de voyages culturels et linguistiques, le nouveau dispositif « Animation vie lycéenne » limite les subventions à la seule région. Nous déplorons surtout la suppression du dispositif AEIL. Celui-ci permettait la prise en charge des accompagnateurs lors des sorties et voyages scolaires. Sans cette aide, nous craignons qu'il soit plus difficile de financer de nombreuses actions culturelles, patrimoniales et linguistiques, pourtant nécessaires et formatrices pour nos élèves. Par ailleurs, nous déplorons la forte réduction de l'aide à la mobilité internationale pour les stages des BTS International passant d'un maximum de 900 à 400 euros pour 9 semaines.

Nous tenons ici à protester sur la gestion de situation de canicule qui s'est résumée à l'envoi de l'information d'alerte orange, accompagnée de consignes assez inapplicables concrètement (fermer les volets, chercher les endroits frais...). Les enseignants ont donc dû faire de la garderie dans des classes atteignant parfois les 36°C. Quelqu'un croit-il vraiment que les cours ont été assurés ? Il nous semble indispensable de développer la réflexion sur ce type d'alerte qui, au dire des experts, risque d'être régulier. Il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer des conditions de travail en sécurité.

---

## Compte-rendu du CTSD par le SNES-FSU (partie second degré)



Madame la DASEN a réagi sur différents points de notre déclaration.

Elle indique qu'elle n'a pas eu, dans les remontées des chefs d'établissement, de modifications substantielles pour la rentrée 2017 qui était déjà calée depuis longtemps et cela malgré les nouveaux décrets qui allègent la réforme du collège, le calendrier était trop serré.

Elle précise qu'elle apprend les dysfonctionnements de l'épreuve orale du DNB et le désengagement de la région (elle ne souhaite pas répondre sur ce dernier point car cela relève de la compétence des collectivités).

Sur l'épisode caniculaire, elle souhaite qu'une réflexion soit menée car plusieurs alertes ont été données en ordre dispersé par la Préfecture, l'administration et le Ministère. Elle prend l'exemple d'un collège qui a fait le choix d'un emploi du temps aménagé pour que les élèves sortent plus tôt.

Sur les enseignements facultatifs (en particulier les langues anciennes, mais aussi les bilangues, classes Euro), elle rappelle que l'autonomie de l'établissement prévaut. Nous avons rappelé que cela allait engendrer une mise en compétition du financement des dispositifs et des enseignements. Elle reconnaît qu'il y aura des arbitrages à faire mais redit que cela relève maintenant de l'autonomie. Nous avons alors précisé que l'article 7 du nouveau décret précise la liste des enseignements facultatifs ainsi que: « ***Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin*** » ([voir le lien](#)) Madame la DASEN répond que c'est « le cas échéant », que cela « peut être attribué » mais qu'il n'y a rien de garanti.

Points à l'ordre du jour du CTSD pour le secondaire :

- Pour le moment, pas de fermeture sur le cycle 4 mais des ouvertures sur le niveau 6ème :
- une 6ème à Albert Camus à la Chapelle Saint-Luc (capacité d'accueil de 150 pour 163 élèves affectés, la capacité d'accueil ajustée est maintenant de 175) ;

- une 6ème à Max Hutin à Bouilly (capacité d'accueil de 168 pour 182 élèves affectés, la capacité d'accueil ajustée est maintenant de 196) ;
- une 6ème à Jean Jaurès à Nogent-sur-Seine (capacité d'accueil de 168 pour 177 élèves affectés, la capacité d'accueil ajustée est maintenant de 196) ;
- une 6ème à Pithou à Troyes (capacité d'accueil de 111 pour 116 élèves affectés, la capacité d'accueil ajustée est maintenant de 136) ;

A noter qu'à Marie Curie à Troyes, la capacité d'accueil est de 175 pour 176 élèves affectés (une classe à 26 élèves, les autres à 25). A notre demande, Madame la DASEN précise que les dérogations pour entrer à Marie Curie (45 demandes, en partie pour suivre un parcours/enseignement particulier, ce qui en fait le collège le plus attractif en terme de dérogations entrantes) expliquent ce « surbooking ». Les collègues auraient accepté d'accueillir tous les élèves, quitte à avoir une classe à 26 en REP.

SEGPA : 115 affectations contre 106 prévues.

L'E/D (le rapport élève / dotation horaire) est de :

- 23,5 en REP+ ;
- 23,6 en EP (éducation prioritaire) ;
- 24,9 hors EP.

Sur les demandes de dérogations, il y a eu 250 demandes dont 207 accordées. Les refus sont principalement des élèves ayant échoués aux tests d'entrée dans un parcours particuliers.

ULIS : Une seconde classe au Noyer Marchand et création à Pithou (appel à candidatures effectué et nombre de réponses satisfaisantes). Nous avons rappelé que les textes prévoient une « attention particulière sur l'accueil des élèves » en terme de proximité géographique. L'administration répond qu'il n'y a pas eu de situation particulière d'élève inscrit en ULIS ayant rencontré des difficultés et assure qu'elle reste vigilante sur cette question.

Fermeture des sections sportives Football à Paul Portier (Bar-sur-Seine) et Danse aux Jacobins (Troyes).

Madame la DASEN annonce son départ pour la prochaine rentrée.

